Secrétariat du Grand Conseil

QUE 383

Question présentée par le député :

M. François Baertschi

Date de dépôt : 20 octobre 2015

Question écrite urgente

Prothèses dentaires : quels contrôles et quelles garanties pour les patients ?

Il m'a été rapporté que des techniciens-dentistes, qui n'ont pas le droit d'exercer à Genève, travailleraient dans notre ville, dans des laboratoires, cabinets et cliniques dentaires.

Ils devraient obtenir l'équivalence d'un CFC suisse afin d'exercer dans notre canton auprès du médecin cantonal, étant entendu que le CAP français est d'un niveau inférieur. Le brevet français seul est équivalent à notre diplôme suisse.

La qualité du travail s'en ressentirait, ce qui aurait des conséquences pour les patients. De manière générale, la qualité, l'esthétique et surtout la précision du travail seraient mises en cause.

Cela crée une concurrence déloyale pour les techniciens dentaires de notre canton qui ne devrait pas être tolérée.

Par ailleurs, certains sous-traiteraient des travaux à l'extérieur, en France voisine voire même dans des pays lointains, tout en facturant plein pot sans en informer les patients. Dans ces conditions, la qualité des produits ne peut pas être contrôlée et il manquerait une traçabilité.

Il m'a été rapporté qu'une couronne vendue environ 400 F à Genève – dont on connaît les composants si elle est fabriquée ici – peut être achetée 35 à 70 euros mais sans aucun contrôle ni douanier ni de qualité.

Pour l'avenir de la profession du technicien-dentiste, qui dispose d'une formation très pointue, et la qualité des prothèses pour les patients, il convient de ne pas tolérer certaines dérives.

QUE 383 2/2

Mes questions sont les suivantes :

 Quels contrôles sont effectués sur les techniciens-dentistes et leur autorisation de pratique par le médecin cantonal?

- Qu'en est-il de la sous-traitance ainsi que de la qualité des prothèses dentaires?
- La traçabilité de ces produits est-elle contrôlée?
- Qu'en est-il de l'information du patient ?